

PROJET ÉOLIEN DES SOURCES

Aménagement du territoire et réglementation municipale

Cahier 1 de 4

Distance des maisons
Camions pendant les travaux
Culture autour des éoliennes
Ligne électrique

Octobre 2026



Table des matières

04 Distance des maisons

07 Hauteur des éoliennes

08 Pourquoi ici

10 Le règlement

11 Camions pendant les travaux

12 Culture autour des éoliennes

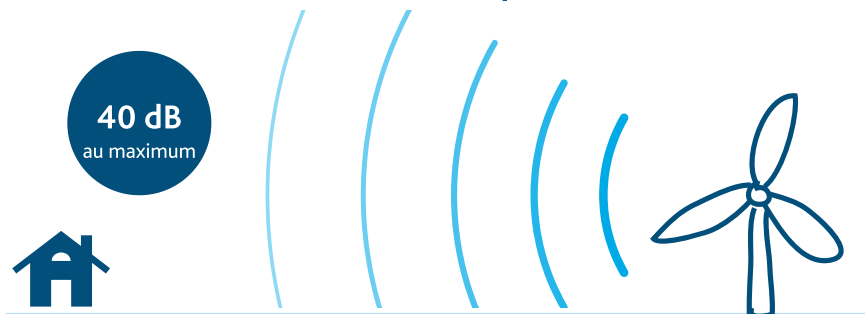
14 Ligne électrique



Distance des maisons



40 décibels au maximum à chaque maison



À l'extérieur de la maison

BluEarth s'engage à respecter 40 décibels. Pour respecter cette limite, une éolienne peut devoir être placée plus loin que la distance prévue par la MRC ou la municipalité.

1.0 | À quelle distance des maisons une éolienne doit-elle se trouver?

La distance minimale varie selon la municipalité. Quand la MRC des Sources et votre municipalité établissent des distances différentes, BluEarth doit respecter la plus contraignante. La MRC établit ses règles d'utilisation du territoire dans son schéma d'aménagement.

Elle y prévoit 500 mètres. Danville prévoit aussi 500 mètres. Wotton exige 600 mètres. Saint-Georges-de-Windsor exige 750 mètres. Cette municipalité permet de réduire la distance à 500 mètres pour la maison d'un propriétaire qui accueille une éolienne sur son terrain.

BluEarth s'engage également à respecter la limite de bruit du ministère de l'Environnement, qui est de 40 décibels à l'extérieur de chaque maison, soit environ le bruit d'un réfrigérateur. Pour respecter cette limite, une éolienne peut devoir être placée plus loin que la distance prévue par la MRC ou la municipalité.

1.1 | Pourra-t-on encore bâtir une maison près d'une éolienne?

Oui, à condition de respecter la même distance que celle exigée entre une éolienne et une maison dans votre municipalité. C'est ce qu'on appelle la réciprocité : la distance s'applique dans les deux sens. Ce principe vient du schéma d'aménagement de la MRC des Sources et des règlements des municipalités visées. Il vaut pour toute nouvelle maison.



Trois conditions pour être une habitation



Les trois conditions remplies

Habitation

La distance minimale s'applique.



Moins de trois conditions

Autre bâtiment

Comme une étable ou une cabane à sucre. Pour l'instant, aucune distance minimale.

1.2 | Et pour une ferme ou une cabane à sucre?

Les distances s'appliquent seulement aux habitations. Pour l'instant, aucune distance minimale ne s'applique aux autres bâtiments, comme une étable ou une cabane à sucre.

Le ministère de l'Environnement considère qu'un bâtiment est une habitation quand il répond à trois conditions : il sert à loger des personnes, il est relié à l'eau potable et il est relié à un système de traitement des eaux usées.

Hauteur des éoliennes



2.0 | Quelle serait la hauteur des éoliennes?

À l'heure actuelle, une éolienne du projet à l'étude mesurerait de 205 à 215 mètres de haut, quand une pale pointe vers le ciel. Deux modèles d'éoliennes d'environ 6 à 7 mégawatts chacun sont à l'étude. Le mégawatt est l'unité qui mesure la puissance d'une éolienne.



Pourquoi ici



3.0 Pourquoi ici, dans la MRC des Sources, plutôt que dans le Nord du Québec, où il y a moins de monde?

Hydro-Québec, dans le cadre de son processus d'appel d'offres, précise les lieux de raccordement disponibles pour les projets dont elle achètera l'électricité. La région de la MRC des Sources en fait partie. Le Nord du Québec ne faisant pas partie de ces régions, il est donc impossible pour un promoteur, dans le cadre de cet appel d'offres, de proposer un projet dans le Nord du Québec.

Pour délimiter la zone d'étude, BluEarth a tenu compte de plusieurs critères : le vent, les points de raccordement au réseau d'Hydro-Québec, les règlements municipaux, l'intérêt des propriétaires de terrains, et des critères environnementaux et sociaux.

3.1 Pourquoi pas sur les haldes minières de la région?

Les haldes ont été exclues de la zone d'étude après l'analyse des contraintes municipales et environnementales. Les haldes se trouvent dans un secteur où il reste peu de place pour des éoliennes.

L'installation d'éoliennes y serait aussi plus compliquée, pour d'autres raisons. Les fondations d'une éolienne doivent reposer sur le roc ou sur un sol naturel qui n'a jamais été remué. Construire sur des résidus miniers demanderait une technique risquée et très coûteuse. Les câbles entre les éoliennes devraient aussi traverser des résidus miniers qui peuvent être instables.

Enfin, une partie des terrains est réservée au potentiel projet solaire de Val-des-Sources. Pour les autres terrains, chaque propriétaire décide s'il les rend disponibles.



Le règlement



4.0 | Que disent les règles de la MRC et des municipalités sur l'éolien?

La MRC des Sources encadre les éoliennes au chapitre 6 de son schéma d'aménagement. Chaque municipalité peut ajouter ses propres règles dans ses règlements. Quand les deux règles diffèrent, BluEarth doit respecter la plus contraignante.

Avec ces règles, la MRC et les municipalités protègent les villages, les maisons, les lieux comme les campings et les bases de plein air, les infrastructures et les milieux naturels d'intérêt.

Vous pouvez lire le chapitre 6 sur le site de la MRC des Sources, à mrcdessources.com, et les règlements sur le site de votre municipalité. Pour savoir si un bâtiment compte comme une habitation, voyez la question 1.2.

Camions pendant les travaux



5.0 | Où passeront les camions du chantier?

Les trajets restent à déterminer. Si le projet est retenu, le promoteur préparera un plan de circulation avec les municipalités avant les travaux. Dans ce plan, le promoteur et les municipalités établiront les trajets des camions lourds.

Pour les gros transports, comme ceux des pales, une escorte ou une courte fermeture de route pourrait être nécessaire. Les personnes touchées seraient avisées d'avance.

5.1 | Qui paiera les dommages causés aux routes par le chantier?

Si le projet est retenu, le promoteur paiera les dommages causés aux routes par le chantier. Avant le chantier, il notera l'état des routes avec les municipalités. Après le chantier, il remettra les routes dans le même état, à ses frais.

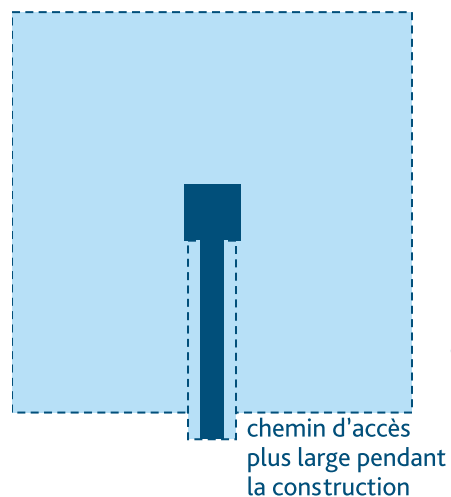


Culture autour des éoliennes



Environ 95 % de la surface retournerait à la culture

Si le parc est construit · Surfaces à la même échelle



■ Pendant la construction

Environ 1 hectare

Une fois et demie un terrain de soccer

■ Une fois le parc en marche

Environ 200 m²

Un peu moins qu'un terrain de tennis, plus le chemin d'accès



Autour de l'éolienne

Environ 95 %

6.0

Qu'arrive-t-il aux terres agricoles, pendant et après les travaux?

Si le parc est construit, chaque éolienne occuperait environ 1 hectare pendant la construction, soit environ une fois et demie la surface d'un terrain de soccer. Ces superficies seront évaluées plus précisément en fonction du modèle d'éolienne retenu et à mesure de l'avancement des phases d'ingénierie détaillée.

Une fois le parc en marche, chaque éolienne occuperait environ 200 mètres carrés, soit un peu moins qu'un terrain de tennis, en plus de son chemin d'accès. Environ 95 % de la surface autour de chaque éolienne retournerait à la culture.

BluEarth suit le cadre de référence d'Hydro-Québec et de l'Union des producteurs agricoles, un guide de bonnes pratiques développé pour encadrer l'implantation et l'exploitation de projets éoliens sur des terres agricoles et forestières afin de limiter les impacts sur les activités agricoles.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec devra aussi autoriser le projet et pourra imposer des conditions quant à la protection des terres durant les phases du projet.



Ligne électrique



7.0 | Où passerait la ligne électrique jusqu'au réseau d'Hydro-Québec?

Le trajet de cette ligne reste à déterminer. Si le projet est retenu, les câbles entre les éoliennes seraient enfouis sous terre, sauf exception technique. Ils mèneraient à un poste électrique du parc. Par la suite, Hydro-Québec construirait une ligne électrique pour acheminer l'électricité jusqu'au réseau d'Hydro-Québec.

Le trajet de cette ligne dépend des études de raccordement, faites par Hydro-Québec. Hydro-Québec décidera si cette ligne sera aérienne ou souterraine. Ce type de ligne est généralement aérien. BluEarth présentera le trajet quand il sera connu.

Les livrets en ligne



Les quatre livrets de questions et réponses et l'aide-mémoire sont aussi sur le site du projet éolien des Sources.

 Aménagement du territoire et réglementation municipale

Ce livret

 Partenariat communautaire

 Études environnementales

 Santé, bruit et voisinage

 Aide-mémoire



eoliennesdessources.com

Visez le code avec l'appareil photo de votre téléphone.

Des questions? Écrivez à projets@bluearth.ca
ou appelez au 819 866-0056.

Contenu : BluEarth et ses experts · Vulgarisation et mise en page : Agence Well · Octobre 2026

**Merci de votre
participation!**



Pour rester au courant
Visitez la page du projet